



25 janvier 2018

Centre médico-éducatif La Castalie à Monthey Projet de modernisation et d'extension des infrastructures

(IVS).- Le Conseil d'Etat a accepté l'annonce de projet concernant la modernisation et l'extension des infrastructures de La Castalie à Monthey. Le parc immobilier de l'institution nécessite d'être modernisé, tant pour des raisons sécuritaires et énergétiques que pour l'adaptation aux standards actuels de prise en charge des résidents en situation de handicap. Une augmentation des capacités d'accueil est également prévue, notamment pour des séjours temporaires afin de soulager les familles. Un concours d'architectes sera lancé le 16 février 2018 pour ce projet estimé à 60 millions de francs.

Le Conseil d'Etat a approuvé l'annonce de projet déposée par La Castalie concernant la modernisation et l'extension de ses infrastructures situées à Monthey. Cette décision reconnaît la nécessité du projet et permet d'organiser un concours d'architectes qui sera lancé le 16 février prochain. Ce dernier permettra de disposer d'une vision globale pour l'aménagement du site.

La Castalie accueille près de 200 personnes en situation de handicap mental à Monthey et à Sierre. Dans le Chablais, elle offre des places de crèche (12), d'internat pour mineurs (21) et d'hébergement avec occupation pour adultes (114). Une cinquantaine d'autres usagers sont pris en charge en journée uniquement.

Composé en majorité de bâtiments construits avant 1973, le site monthey-san de La Castalie ne répond plus aux normes actuelles. La capacité des bâtiments à résister à des séismes est restreinte. La configuration des locaux et la mobilité réduite des usagers limitent la cadence d'évacuation lors d'événements majeurs (séisme, incendie, inondation). De plus, les locaux actuels ne permettent plus de répondre de façon adéquate aux besoins des usagers. Enfin, alors que le site a été raccordé au chauffage à distance, il engendre d'importantes pertes d'énergie, l'isolation globale des bâtiments étant insuffisante.

Le projet prévoit des capacités d'accueil additionnelles afin d'intégrer l'évolution des besoins. Pour les adultes, le *Rapport de planification 2017-2020* projette la nécessité de créer des places supplémentaires dans le domaine du handicap mental. Des ajustements seront également apportés à la prise en charge des mineurs. Ainsi, 17 nouvelles places d'hébergement, des places d'accueil temporaire et en externat seront construites.

Les coûts de ce projet sont estimés à 60 millions de francs. Les travaux liés à la mise en œuvre du projet lauréat du concours d'architectes devraient pouvoir débuter au premier semestre 2020, la fin des travaux étant prévisible entre 2024 et 2026.

Personne de contact :

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) – 079 248 07 80

